

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1272**

commune (s) : Saint Priest

objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain constituant la place Steven Spielberg dans l'îlot C de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet, et appartenant à la société Neximmo 42

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1272**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain constituant la place Steven Spielberg dans l'îlot C de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet, et appartenant à la société Neximmo 42**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Aux termes d'un traité de concession du 9 janvier 2008, l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet à Saint Priest a été confié à la société Neximmo 42. Dans ce cadre, l'aménageur a été chargé de réaliser les équipements publics et de les rétrocéder à la Métropole de Lyon et notamment la place dénommée, place Steven Spielberg, située dans l'îlot C de la ZAC Berliet.

Il s'agit, aujourd'hui, de régulariser l'acquisition de 2 parcelles de terrains, libres de toute location ou occupation, cadastrées DZ 187 et DZ 269, représentant une superficie totale de 3 415 mètres carrés, constituant l'assiette foncière de la place Steven Spielberg.

Aux termes du projet d'acte, la société Neximmo 42 céderait lesdits terrains à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain cadastrées DZ 187 et DZ 269 représentant une superficie totale de 3 415 mètres carrés, situées dans l'îlot C de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet et constituant l'assiette de la place dénommée place Steven Spielberg à Saint Priest, appartenant à la société Neximmo 42 et nécessaire à la régularisation foncière de cette place.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O4948, le 31 mars 2016 pour un montant de 102 250 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre purement gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 2111 - fonction 01 - en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2016 - opération n° OP07O2752.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6227 - fonction 20, pour un montant de 3 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié - opération n° 0P07O4948.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.